VŒUX DU MAIRE

L'année 2023 s'achève dans un contexte national et international difficile. La guerre en Ukraine continue, faisant de nombreuses victimes, et le Proche Orient est tout prêt à s'embraser. Dans notre pays l'inflation fragilise des pans entiers de notre économie, les hausses de tarifs se succèdent créant des difficultés sans précédent pour nos entreprises, nos agriculteurs et nos concitoyens. Certaines familles se trouvent démunies et le CCAS de la commune est à leur écoute. Nous essayons de les aider à passer ce cap difficile.

La mobilisation, le soutien et la solidarité sont des vertus bien appliquées dans notre commune, comme nous avons pu le constater lors de la tempête Ciaran.

Il est de coutume de faire le bilan des actions menées par l'équipe municipale :

- création d'un parcours sportif de santé à côté du Pump-Park,
- réfection de la chaussée sur la route de Prat Ledan,
- mise en place d'un nouveau revêtement Gerflor sur le sol de la salle de sport,
- création d'un nouveau site internet,
- validation de l'esquisse de la médiathèque, de la supérette et de la boulangerie,
- enfouissement des réseaux rue de la mairie en direction de Saint-Derrien.

Pour l'année 2024, les gros projets du mandat vont débuter :

- démolition de l'ancienne boulangerie et de la maison Calvez,
- création d'un nouveau bâtiment qui abritera la boulangerie et la supérette,
- aménagement et agrandissement de la bibliothèque qui deviendra une médiathèque.

L'aboutissement de ces projets résulte du travail réalisé par les adjoints et les conseillers que je remercie pour leur investissement.

Au nom du conseil municipal, du CCAS et du personnel municipal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Bonnes fêtes de fin d'année et excellente année 2024.

Jean-Luc ABALAIN

Mairie

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 12h

2, rue de la Mairie
29400 Plounéventer

Tél : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05
mairie@plouneventer.fr
www.plouneventer.fr
Le Maire et les adjoints reçoivent :
Sur rendez-vous.

Agence Postale Communale

Mardi : 8h30 – 12h
Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h
Jeudi : 10h – 12h
Vendredi : 14h – 16h30
Samedi : 9h30 – 12h

02.98.20.81.76

Ecole du Sacré Cœur

10, rue de Kermaria
02.98.20.81.41
Collecte de journaux
Samedi 13 janvier

ALSH

06.66.43.46.42

Horaires Bibliothèque

Mardi 17h30 – 19h30
Mercredi : 10h – 16h
Jeudi : 10h – 12h
Vendredi : 10h – 12h et 16h30 – 18h30
Samedi : 10h – 14h
02.98.20.92.38
mediatheque@plouneventer.fr

Personnes à contacter pour les cérémonies :

Baptêmes : Mme ILY 02 98 20 88 16
Mariages : Mme CARIOU 02 98 20 83 12
Obsèques : M. ABHERVE-GUEGUEN
02 98 20 86 58 OU 06 79 64 04 23

ETAT CIVIL

Naissances :

- **Mayron BIZIEN**, le 17 novembre.
- **Émy MOREAU VINEZ**, le 19 novembre.
- **Valentin KERMAIDIC**, le 20 novembre.
- **Aëlynn HÂTET LAGADEUC**, le 3 décembre.
- **Owen CARADEC**, le 5 décembre.
- **Lucie PERCHE**, le 8 décembre.

Décès :

- **Marcel CROGUENNEC,** le 25 novembre.

QUESTIONNAIRE – CONCERTATION PLOUNÉVENTER

La commune de Plounéventer mène actuellement une réflexion sur l'aménagement de son centre-bourg. Par ce formulaire, vous êtes convié à participer à cette réflexion. Les réponses vont permettre d'identifier les comportements du quotidien. Ce travail va donc alimenter la réflexion globale autour de ce projet d'aménagement.

Vœux du maire

Les Vœux du maire se dérouleront à l'Espace AN HEOL le vendredi 19 janvier 2023 à 19H.

Horaires de la mairie et de la poste durant les fêtes de fin d'année

La mairie et la poste seront fermées le samedi 30 décembre 2023.

Horaires de la bibliothèque du 26 au 30 décembre

- Mardi 26 : 17h30 - 19h30
- Mercredi 27 : 10h – 12h
- Jeudi 28 : 10h – 12h
- Vendredi 29 : 10h – 12h

La bibliothèque sera fermée le samedi 30 décembre.
Reprise des horaires habituels dès le 2 janvier 2024.

Urbanisme

Non opposition à déclarations préalables

- FRETARD Joël, installation photovoltaïque, 9 rue de Kermaria.
- JEZEQUEL Roger, division foncière, Croas Hir.

Conseil municipal de Plounéventer

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Monsieur Philippe Gouriou est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Analyse financière et fiscale 2023/2027

Mme Valérie THOMAS, conseillère aux décideurs locaux du Centre de Gestion Comptable de Morlaix, présente à l'assemblée l'analyse financière de la commune. L'année 2023 n'étant pas achevée, la rétrospective porte sur les années 2020 à 2022. La prospective concerne les années 2023 à 2027.

La situation financière peut être résumée comme suit :

L'examen des comptes 2020 à 2022 fait ressortir une hausse des charges réelles de fonctionnement et une hausse plus importante des recettes réelles de fonctionnement. En conséquence, la capacité d'autofinancement brute progresse. Dans le même temps, l'encours de la dette diminue (326 €/habitant alors que la moyenne des 2 162 communes françaises de 2 000 à 3 499 habitants est de 669 €/habitant).

Le ratio qui détermine le nombre d'années de capacité d'autofinancement nécessaire au remboursement du stock de la dette est aussi favorable. Enfin, la commune dispose de réserves pour financer des dépenses d'équipement : un fonds de roulement de 1 293 000 € en 2022.

L'analyse prospective est basée sur un emprunt de 1 200 000 € remboursable sur 12 ans, au taux fixe de 4%.

Pour cela, il a été tenu compte de la hausse des dépenses de fonctionnement à venir, liées à l'inflation et à l'embauche d'agents (médiathèque, responsable des services techniques) et à l'évolution de carrière des agents en poste.

Pour les recettes de fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement a été revue à la baisse (-2% par an). Les droits de mutation sont également diminués pour tenir compte de la faiblesse du marché immobilier.

Avec l'évolution des bases fiscales, les recettes de fonctionnement augmentent globalement de façon mesurée.

Le remboursement des intérêts du nouvel emprunt entraîne une baisse de la capacité d'autofinancement nette sur les années futures.

Les dépenses d'investissement concernent la médiathèque et les commerces. Elles culminent dans les 2 ans à venir. Les recettes liées à ces investissements seront reçues de façon décalée : la TVA est récupérée un an après le paiement des travaux, les loyers seront perçus à l'installation des commerces, les subventions sont également perçues en fin de travaux.

Les conséquences de la réalisation éventuelle de l'emprunt :

1. Les ratios d'autofinancement et d'endettement de la commune connaitront une dégradation. Ils restent cependant maîtrisés au vu des critères définis par la Chambre Régionale des Comptes sur la durée de l'étude.
2. Le recours à l'emprunt permet à la commune de conserver un niveau de réserves élevé et proche de celui de 2022.
3. La pression fiscale pourrait être utilisée via les taux d'imposition pour majorer les recettes de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas réaliser d'emprunt dans l'immédiat, la conjoncture n'étant pas favorable (hausse des taux). Un emprunt pourra être souscrit en 2025 si besoin.

Compte-rendu de la commission urbanisme du 15/11/2023

PLUi-H

Un inventaire des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination a été effectué. Sur les 47 dossiers étudiés, 15 ont été retenus sur les critères suivant l'intérêt architectural ou patrimonial. Sont exclus les bâtiments de moins de 30 m² ainsi que les bâtiments situés à moins de 100 mètres d'une exploitation agricole. Au final, le Préfet statuera après avis de la CDPENAF (commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Fiscalité

Les collectivités territoriales peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article. Le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 € par logement. Cette exonération s'applique pendant une durée de trois ans. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

Il est précisé que c'est au bénéficiaire de faire la demande d'exonération et de fournir les justificatifs au service des impôts.

Le conseil municipal, ayant délibéré à l'unanimité des votants décide la mise en place de l'exonération temporaire de 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les conditions détaillées ci-dessus.

Sacristie

Des travaux sont nécessaires sur la toiture de la sacristie. Deux devis ont été reçus. L'entreprise Kristoit ne peut pas réaliser les travaux avant mai 2024. Le conseil municipal valide celui de « Parlons de Toits » pour un montant de 3 616 €.

Aménagement du centre-bourg

Afin d'impliquer les habitants au cœur de cette réflexion, le service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau a mis en place un questionnaire disponible en ligne à diffuser le plus largement possible. Les réponses vont permettre d'identifier les comportements du quotidien et d'alimenter la réflexion globale autour de ce projet d'aménagement. Le questionnaire sera diffusé sur Panneau Pocket et le site internet.

Commission Communication

Le film de la commune doit être mis à jour. Le devis Mme Gauthier (Com en Bretagne) est validé pour un montant de 468 €.

Compte-rendu commission associations, sports, culture, loisirs du 25/10/2023

La commission a travaillé sur l'organisation des animations du Téléthon. L'organisation de la salle sera entièrement revue pour un rendu plus convivial. Une moquette sera posée sur la moitié du sol de la salle.

Les animations et jeux sont présentés à l'assemblée. Les élus sont invités à participer à l'encadrement des manifestations le vendredi et au rangement le samedi.

Point sur l'installation du parcours sportif :

Une intervention a eu lieu pour consolider les points d'ancrage de certains agrès. La pose de drainage sera effectuée au printemps, par temps sec.

Le rendez-vous avec la société Proludic n'a pas été honoré, les réserves ne sont donc pas levées pour le moment.

Salle polyvalente

Le club house nécessite des travaux : la charpente s'est affaissée et des entrées d'eau ont été constatées.

Deux entreprises ont été interrogées. Le conseil municipal valide le devis de Le Lay pour un montant total de 18 337 €.

Aménagements : la peinture des murs sera réalisée par le club de hand, la commune prend en charge l'achat du matériel. Des bancs seront réalisés par les services techniques

Suite à la réclamation d'un riverain de l'Espace An Heol, la commission propose de sensibiliser les utilisateurs sur le niveau sonore de la salle. Dans ce but, un document sera signé par les locataires. : **« Il n'y a pas pour l'instant d'horaires imposés pour la fermeture de la salle. Pour que cet avantage perdure, nous vous demandons de respecter le voisinage : pas de musique en extérieur après 22h00, fermez les portes de la salle si vous sortez (fumeurs …). La nuit, le bruit porte loin, pensez aux riverains.** Sans votre collaboration, nous serons contraints d'adopter des horaires de fermeture, comme cela se pratique dans beaucoup d'autres communes ».

D'autres solutions sont mises en place : L'alimentation de la prise extérieure sur la terrasse a été coupée pour empêcher le branchement de matériel sono, de téléphones portables …Une haie sera plantée en bordure du parcours sportif pour atténuer le bruit.

Commission voirie

Point sur les conséquences de la tempête Ciaran

Les services techniques ont, dès le 2 novembre, œuvré pour permettre un passage à minima sur les routes. Les axes ont tous été libérés le vendredi matin, sauf à Kerbénéat et Keroulédic. Les services techniques ont travaillé en collaboration avec ceux de La Roche Maurice pour dégager la zone de Brézal.

L'adjoint remercie vivement tous ceux qui ont agi : Enedis, les pompiers, les agriculteurs, les services techniques et administratifs, les bénévoles qui ont proposé leur aide.

Globalement, les signalisations de routes barrées et de déviations ont été respectées. Cependant, certains véhicules ont forcé le passage, malgré les risques (câbles à terre, arbres sur la chaussée…).

Il reste des branches cassées, des cimes abimées le long des routes. Il est de la responsabilité de chacun d'entretenir ses terrains et la végétation qui s'y trouve

Les travaux en cours ont pris du retard, ils se poursuivront en fonction de la météo. Les entreprises ne peuvent pas répondre pour l'instant à la demande de passage de lamier.

Commission enfance et vie scolaire

11 jeunes ont participé aux opérations de la Toussaint : nettoyage du cimetière avec les bénévoles, de la balustrade du terrain de foot, du bourg, des panneaux de voirie, confection des sachets de bonbons pour le Théâtre et le Téléthon.

Aux vacances de Noël, les chantiers sont prévus les 3 et 4 janvier pour la distribution de chocolats aux anciens et l'emballage des cadeaux pour les résidents des maisons de retraite.

Des encadrants sont nécessaires.

Commission sociale

Bilan théâtre (1er week-end)

La fréquentation du 1er week-end : au total, 540 entrées. En comparaison, 683 entrées le 1er week-end en 2020, 347 en 2021, 616 en 2022.

Le bilan est correct et le 2ème week-end devrait voir plus de spectateurs.

Syndicat d'Electrification du Finistère

Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), de par ses statuts est compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables.

Ainsi, la commune peut faire appel au SDEF afin qu'une étude de faisabilité technico-économique soit réalisée.

- Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant et si la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF. A défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 500€ (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF).
- Si l'étude conclut que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site des Espaces An Heol et Sklerijenn et de l'atelier communal.

Informations diverses

Circuits culture et patrimoine : un projet de valorisation des patrimoines locaux du Pays de Landivisiau est à l'étude à la CCPL. En 2023/2024, cinq communes concernées : Plounéventer, Guiclan, Plougourvest, St-Derrien et Trézilidé. Les missions de recensement du patrimoine et des sentiers existants, puis de proposition de circuits du patrimoine a été confiée à 6 étudiants en Master urbanisme et aménagement de l'UBO de Brest. Une première rencontre a eu lieu aujourd'hui pour recenser les intérêts patrimoniaux de la commune.

Mobilité : lancement d'une expérimentation de covoiturage sur le Pays de Morlaix, informations sur le site de la CCPL et à diffuser sur Panneau Pocket et site de la commune. La commune de Plounéventer n'est pas concernée par les lignes proposées.

Schéma vélo

Le plan vélo n'a pas été validé par la CCPL, le travail du bureau d'études se contentant d'un diagnostic sans proposer une optimisation du plan vélo comme demandé.

Pour les liaisons de travail à vélo, l'axe Landivisiau/Landerneau est prioritaire. La voie romaine fera partie du circuit.

MOT DE L'OPPOSITION

L'équipe CAPE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. L'heure est venue de faire un bilan de l'année écoulée. Nous avons proposé :

- La diminution de la taxe foncière de 1 %.
- La mise en place d'un conseiller d'expérience, bien que d'opposition, à la fonction d'adjoint voirie.
- Des propositions en commission d'amélioration du projet de commerces et médiathèque.
- Des propositions d'actions et d'aides aux sinistrés de la tempête Ciaran.

Toutes ces propositions ont été rejetées par l'équipe majoritaire. Nous sommes déçus du manque d'écoute et de recherche de compromis pour faire grandir notre commune.

Le projet majeur de l'année 2024 sera la création de commerces et médiathèque. Cette transformation importante du visage de notre bourg a été un exemple d'un manque de discussion des différentes visions du projet. On a demandé la projection d'esquisses nouvelles, mais nous n'avons pas pu échanger avec l'architecte et n'avons eu affaire qu'au maire et son adjoint. Quant à la réunion publique de réaménagement du bourg et des commerces, organisée par la CCPL, nous n'avons été mis au courant de cette réunion qu'une semaine avant qu'elle n'ait lieu, ce qui ne nous a pas permis d'en faire la promotion.

On nous annonce des augmentations des taxes au niveau de la communauté de commune de Landivisiau (3% de la taxe d'ordure ménagère notamment). Et nous n'avons que peu de retour des actions de nos représentants à la CCPL.

Pour cette année 2024, nous restons motivés et à votre écoute. Sachez que nous sommes toujours animés par l'envie de travailler pour Plounéventer, et un grand merci aux particuliers qui décorent leur résidence. Ils nous apportent ainsi l'esprit de noël.

Nous sommes toujours joignables sur notre page Facebook CAPE PLOUNEVENTER ou adresse email cape.plouneventer@gmail.com n'hésitez pas à la consulter.

Karine, Maryline, Yann, Véronique.

Messes de janvier

Dimanche 7 *:*
10h30 à Landivisiau
Samedi 13 :
18h à Plounéventer

Dimanche 14 :
10h30 à Landivisiau
Dimanche 21 *:*
10h30 à Landivisiau

Samedi 27 :
18h à Plounéventer
Dimanche 28 :
10h30 à Landivisiau

Relais Petite Enfance

- Jeudi 25 janvier : éveil au mouvement et au jeu en co-animation avec Aurélie Vidal (2 séances 9h30 et 10h30), à l'Espace An Heol.

INFLUENZA

Face à l'épidémie d'influenza les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires pour tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs résidant sur votre commune :
- Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs.
- Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles.
- Equipement obligatoire des véhicules destinés aux transports de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide.
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs.
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10 avril.
- Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

PAR AILLEURS, NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES PARTICULIERS DETENTEURS DE BASSE-COUR OU D'AUTRES OISEAUX CAPTIFS ÉLEVÉS EN EXTERIEUR SONT TENUS DE SE DECLARER AUPRES DE LEUR MAIRIE VIA LE FORMULAIRE CERFA 15472*02.

Vie associative et sportive

OXYGENE

Le club sportif Oxygène Plounéventer et l'association Les Enfants du Jardin vous invitent à une Sortie Nature, le dimanche 7 janvier 2024.
Suite au passage de la tempête Ciaran, ils ont été contraints de modifier les circuits de marche et de course à pied.
Cette année, ce ne sera pas une sortie dans les bois mais plutôt sur routes et chemins carrossables.
2 circuits de trail (10 km et 14 km) et 1 circuit de marche (10 km) seront proposés.
Le départ et l'arrivée se feront à l'Espace An Heol (au bourg de Plounéventer) et non au lieu-dit Locmélar.
Les départs seront échelonnés entre 9h15 et 9h30.
Pas d'inscription préalable demandée. Pas de chrono. Don libre en faveur de l'association Les Enfants du Jardin.
Il y aura un stand pour représenter l'association Les Enfants du Jardin et la Fondation Groupama « vaincre les maladies rares ». Ce stand servira à sensibiliser le grand public aux maladies héréditaires du métabolisme, à communiquer sur les actions/projets visant à améliorer le quotidien des malades souffrant d'une maladie rare, recueillir des dons, etc.
Nous serions heureux de vous avoir à nos côtés pour partager ce grand moment de solidarité."

OXYGENE : MARCHE TRAIL/COURSE

Évènements : (Pour tous renseignements : Anne-Laure : 06.85.24.87.87 ou Sébastien : 06.21.32.32.75)

Le samedi 6 janvier : RDV à 13h30 au terrain de foot - fléchage des parcours de la sortie nature - venez nombreux avec équipements.

Le dimanche 7 janvier : **Sortie nature** à Plounéventer à la **salle An Heol** : 14 km à 9h15 et 10.5 km à 9h30 et marche (10.5 km) à 9h30. Cette manifestation sera suivie pour les membres du club et leur famille d'un bœuf bourguignon à l'Espace Sklerijenn. Veuillez-vous inscrire auprès d'Anne-Laure LE CHINQ au 06.85.24.87.87, avant le dimanche 31 décembre.

SECTION MARCHE Tous les départs se font à partir de la place de la Liberté. Tel : 06.33.58.62.63.

Le dimanche 7 janvier : **Plounéventer** sortie nature : 10 km – RDV à 9h30 à l'Espace An Heol.

Le dimanche 21 janvier : **Plouvorn** : 10 km - Rdv à 09h00 place de la Liberté.

SECTION TRAIL/COURSES

Inter-clubs, trails et courses

Le dimanche 7 janvier : **Plounéventer** (Interclubs) : 10.5 et 14 km + marche 10.5 km
Douarnenez (Foulées Douarnenistes) : 10 km – possibilité de faire en duo.

Le dimanche 14 janvier : **Cléder** (Interclubs Ecum Jogging Cléder) : 11 et 16 km – marche : 11 km

Le dimanche 21 janvier : **Plouvorn** (Foulées Plouvornéennes Interclubs) : 10 et 16 km – marche 10 km
Guissény (Les Foulées de la Baie) : 10 km

Le dimanche 28 janvier : **Saint-Divy** (Les Foulées) : 15km (seul ou duo)

Les P'tites Annonces

Réunion

Dans le cadre de la création d'une association d'anciens matériels agricoles sur la commune, une réunion pour toutes personnes intéressées aura lieu le **VENDREDI 5 JANVIER 2024**, à 19h30 à l'Espace AN HEOL. Contact 06 82 08 34 71 ou 06 70 88 47 29 ou 06 47 74 76 55.

A noter dans vos agendas

LOTO

✶ **Vendredi 5 janvier**, organisé par l'association «la boule Plounéventérienne», à l'Espace Sklerijenn.

SORTIE NATURE

✶ **Dimanche 7 janvier,** organisée par l'association Oxygène, à l'Espace An Heol.

BEBES LECTEURS

✶ **Mardi 16 janvier,** pour les tout-petits sur inscription, à la bibilothèque à 10h.

BIEN-ÊTRE NUMERIQUE

✶ **Mercredi 17 janvier,** organisé par la CCPL, à l'Espace Sklerijenn à 10h. Inscription en mairie.

VŒUX DU MAIRE

✶ **Vendredi 19 janvier** à l'Espace An Heol à 19h.

LOTO

✶ **Samedi 20 janvier,** organisé par l'association « Vélo Sport », à l'Espace Sklerijenn.

Pour le prochain bulletin…

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : bulletin@plouneventer.fr pour le **samedi 20 janvier 2024.**

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin). **Pour les articles déposés après le délai, la parution ne peut être garantie.**

Bulletin d'informations communale. Directeur de la publication : Jean-Luc ABALAIN. Ont collaboré : la commission communication. Tirage : 950 exemplaires. Diffusion au domicile des administrés.

Atelier collectif

Le bien-être numérique

- Comment aborder le numérique avec plaisir et sérénité ?
- Quels sont les bons réflexes à adopter ?
- Comment ne plus avoir peur d'utiliser son téléphone ou son ordinateur ?

Mercredi 17 janvier
de 10h à 12h

Espace SKLERIJENN
Rue du Penquer, 29400 Plounéventer

Temps d'échange convivial en petit groupe avec la conseillère numérique de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL). Aucun matériel nécessaire.

GRATUIT SUR INSCRIPTION
Mairie de Plounéventer
Tél. : 02 98 20 81 57 ou mail : mairie@plouneventer.fr

Pays de Landivisiau COMMUNAUTÉ DE COMMUNES · CONSEILLER NUMÉRIQUE France services · Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · Financé par l'Union européenne